

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 18 Décembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 Décembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme CURCIO	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

**Etaient absents :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, M. PARODIN, Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, Mme. LUCIANI, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	23
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 décembre 2013

Délibération N°2013 / 363

**Programmation cinématographique à l'Espace Diamant**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio propose chaque saison à l'espace Diamant une programmation cinématographique - art et essai, cinéma d'auteur- régulière. Depuis août 2013 la salle est équipée d'un système de projection et sonorisation en mode numérique très performant qui permet d'accéder à l'ensemble de la production cinématographique réalisée aujourd'hui exclusivement sous la forme numérique avec des conditions de projection excellentes.

*En 2014, la programmation cinématographique municipale de l'espace Diamant proposera :*

**- Une programmation hebdomadaire de films de type Art et Essai, ou d'auteurs. :**

Tous les vendredis et samedis après midi soit 7 séances hebdomadaires à l'exception des semaines où la salle accueillera les associations cinéma pour la réalisation de leurs festivals.

Dans ce cadre et de manière ponctuelle, un partenariat sera établi avec l'association Studio Animation afin d'assurer à la Ville l'exclusivité de certains films en avant premières ou sorties nationales (l'exclusivité des films n'est en général réservée qu'aux grandes salles de cinéma, et les sorties nationales ne sont accessibles que si le nombre de projections est suffisamment élevé, en s'intégrant dans ce réseau, ces difficultés seraient levées)

**- Des soirées thématiques :**

Par un nouveau partenariat avec la Collectivité Territoriale de Corse et notamment avec la Cinémathèque de Corse, mémoire audiovisuelle de la Corse qui a pour mission de collecter et sauvegarder les témoignages cinématographiques du passé et constituer pour demain une mémoire du présent sous la forme de dépôt légal des œuvres produites en région Corse. :

Des séances seront programmées à l'espace Diamant, qui s'appuieront sur la thématique « Patrimoine » pour des fictions, des documentaires ou des images d'amateurs, sur la thématique « Jeunesse » pour des films destinés au jeune public, « Événementielle » pour des projections débats de films en présence d'invités, et sur la thématique « A caractère insulaire » pour la valorisation de la production audiovisuelle et cinématographique Corse (en présence éventuellement d'invités) une convention définira le cadre de cette collaboration ( contenu ,modalités, fréquence, planning...)

Par ailleurs et hors les murs, la Ville pourra éventuellement faire appel à la Cinémathèque itinérante pour organiser des projections en plein air, dans différents lieux de la ville et notamment au sein des différents quartiers pour la diffusion d'une sélection d'œuvres représentatives durant la saison estivale.

Un cycle de films documentaires en partenariat avec l'association Corsica.doc – tous les deux mois, et d'autres soirées thématiques en partenariat avec les associations organisant des festivals cinématographiques en fonction de l'intérêt du projet et de la disponibilité de la salle

**- Pour mémoire :** Un partenariat avec FR/3Via Stella pour des séances de films de fictions ou des documentaires, déjà validé par le Conseil municipal et faisant l'objet d'une convention continuera à raison d'une séance par mois.

**- Les dispositifs d'éducation à l'image, « Ecole et cinéma », « Collège et cinéma » et « Lycée au cinéma ».**

Ces opérations qui reposent sur un partenariat avec l'Education Nationale/CTC/CNC permettent d'accueillir régulièrement les élèves, collégiens et Lycéens ainsi que leurs enseignants dans le cadre du temps scolaire. Elles sont mises en place au travers d'une convention tripartite Ville d'Ajaccio/Studio cinéma / La Corse et le cinéma, renouvelée par tacite reconduction.

En complément de cette programmation cinématographique municipale, le cinéma Espace Diamant accueille des manifestations organisées par des partenaires associatifs : Corsica.doc (documentaires) Latinità (cinéma espagnol), Ciné 2000 (ciné passion et Journée montagne), Kalinka-Machja (cinéma russe) Association des Anciens Combattants de la Résistance (cinéma et Histoire), association Corsica Film Festival (Under my screen)...

En mettant l'Espace Diamant à la disposition de ces associations, la Ville leur apporte un soutien qui constitue une subvention en nature, permettant aussi à un public ajaccien toujours très nombreux d'avoir accès à une offre cinématographique diversifiée.

Les crédits afférents à cette programmation seront proposés à l'inscription au budget primitif 2014 Article 6232, Chapitre 11, Fonction 33, Enveloppe 12 646.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** la proposition cinématographique à l'Espace Diamant pour l'année 2014.

**D'autoriser Monsieur le Maire** à signer tous actes administratifs relatifs à cette programmation.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de M. D'ORAZIO, Conseiller Municipal,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes  
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 décembre 2013.

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

la proposition cinématographique à l'Espace Diamant pour l'année 2014, telle qu'exposée ci-dessus.

**AUTORISE M. le Maire**

A signer tous actes administratifs relatifs à cette opération.

**DIT**

Que les crédits seront proposés à l'inscription au budget primitif 2014 Article 6232, Chapitre 11, Fonction 33, Enveloppe 12 646.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait à Ajaccio les jour, mois et ans que dessus  
(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE**

*Simon Renucci*  
**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131218-2013\_363-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013